

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires. A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Juillet 1880.

Bulletin politique.

La nouvelle de l'envoi du général Thomassin en Grèce est avouée par les feuilles républicaines, qui, ne pouvant plus la nier, cherchent seulement à en diminuer l'importance.

Voici d'abord ce qu'a dit la République française :

« Un journal a annoncé que le gouvernement français, d'accord avec le roi des Hellènes, allait envoyer une mission de soixante officiers pour prendre le commandement des bataillons, escadrons et diverses fractions de l'armée grecque. La vérité est que, sur la demande du cabinet d'Athènes, quelques-uns de nos officiers ont été autorisés à se rendre en Grèce, comme on l'a fait déjà pour le Japon, la Turquie, la Perse, le Maroc, l'Égypte, à l'effet de participer à la réorganisation militaire du royaume hellénique. Ces officiers sont au nombre de six, en y comprenant M. le général Thomassin, chef de la mission. »

De plus, l'Armée française, journal inféodé aussi à M. Gambetta, a confirmé la même nouvelle.

Il est donc bien acquis aujourd'hui que le général Thomassin va en Grèce avec une mission de cinq officiers, pour participer à la réorganisation de l'armée du roi Georges. Nous ne discuterons pas le nombre des officiers, il importe peu. Nous ne répondrons qu'aux raisons données par la République française pour justifier cette mesure.

Ce journal prétend qu'on fait pour la Grèce ce qu'on a fait pour la Perse, le Japon, l'Égypte, etc. Il est parfaitement vrai qu'on a envoyé jadis des missions d'officiers de toutes armes dans ces pays, sur la demande de leurs gouvernements; et on en

enverrait encore demain en Égypte, au Japon ou au Maroc, que nous n'y verrions nulle difficulté.

Mais il en est autrement de la Grèce dans les circonstances présentes.

La Grèce est à la veille d'un conflit avec la Turquie, et la Conférence de Berlin vient de rouvrir la question orientale. On va sommer le sultan, si cela n'est pas déjà fait, d'accepter et d'appliquer immédiatement les décisions de la Conférence. La ligue albanaise, pour prendre les devants sur la diplomatie européenne, a même déjà ouvert les hostilités contre le Monténégro. On parle enfin d'une démonstration maritime des puissances soit dans l'Adriatique, soit dans les Dardanelles; et, de plus, nul n'ignore que la Porte fait de grands préparatifs militaires.

En face d'éventualités aussi graves et aussi menaçantes, nous le demandons à tout homme de bonne foi, n'y a-t-il pas une souveraine imprudence à envoyer une mission militaire en Grèce ?

N'est-ce pas prendre parti d'ores et déjà et activement pour la cause des Hellènes dans les événements qui peuvent survenir ?

Quand des officiers français ont été envoyés au Japon, en Perse, etc., ces pays n'étaient pas à la veille d'une guerre; et l'eussent-ils été, cette guerre ne pouvait en rien nous engager.

Il y a au contraire dans une pareille intervention en Grèce un danger immédiat, qui saute aux yeux. Si la guerre éclate, comme cela n'est que trop probable, entre la Grèce et la Turquie, nos officiers reviendront-ils au moment où les hostilités commenceront ? On leur aura fait jouer alors un triste rôle. — Resteront-ils pour diriger les opérations ou pour y concourir ? Alors le drapeau français sera engagé, et les six officiers devront être suivis d'un corps d'armée. Ce sera donc une nouvelle expédition de Morée que nous aurons sur les bras, avec tous les périls d'une guerre générale en plus.

M. de Freycinet a été jusqu'ici un subordonné fort obéissant de M. Gambetta dans toutes les circonstances; nous le retrouvons en 1880 ce qu'il était en 1870 et 1871. Mais

cette condescendance ne devrait pas cependant aboutir à précipiter la France dans une aventure aussi folle que les équipées garibaldiennes.

Nous ne sommes pas les seuls à condamner l'omnipotence de M. Gambetta qui, non content de tout mener à l'intérieur, veut jouer au petit Richelieu dans les affaires européennes.

Voici ce que disait il y a deux jours la Justice :

« L'envoi d'une mission militaire en Grèce, dans les conditions actuelles, est un acte qui peut engager au plus haut point la responsabilité du cabinet Freycinet, instrument docile d'une volonté extra-gouvernementale. »

« Le pouvoir personnel aura toujours mêmes tendances, mêmes résultats. Qu'on y réfléchisse en haut lieu. La France ne se laissera pas entraîner de nouveau, par des voies plus ou moins obliques, dans de sanglantes aventures. »

M. Clémenceau fait preuve de sens politique en voyant clairement à quoi la France est engagée par l'envoi de cette mission militaire. Mais il se trompe beaucoup en disant qu'elle « ne se laissera pas entraîner dans de sanglantes aventures. »

M. Clémenceau doit bien connaître M. Gambetta, qui a tous les instincts du despotisme césarien, et savoir, par l'expérience du passé, que les manœuvres de la diplomatie ou d'un ministre suffisent à engager un pays de telle sorte que toute résistance parlementaire devient impossible. Il n'a qu'à se souvenir de 1870 pour voir que M. Gambetta se fourvoie avec la même outrecuidance que l'empereur Napoléon III.

Chronique générale.

On lit dans la Patrie :

« Au fond, la Grèce ne nous intéresse pas plus que la Turquie. Au point de vue de la loyauté diplomatique, ces deux nations se

valent, et dans l'espèce il n'y a pas à prendre parti pour l'une ou pour l'autre. »

Ces lignes sont excellentes. Il nous est doux de les reproduire. Nos lecteurs savent que là est toute notre politique; ni Turcophiles, ni Philhellènes; Français, toujours Français, rien que Français.

Nous avons assez de nos propres affaires, sans nous ingérer dans celles des autres, à moins que la saison de l'imbécillocratie ne soit à la fin venue, ce qui est possible.

(Le Constitutionnel.)

On est fort inquiet, dans le centre gauche même, des projets aventureux où M. Gambetta paraît vouloir engager la France en Orient. Cette inquiétude est d'autant plus vive que, de son côté, l'Allemagne dessine davantage, en Orient, l'action de sa propre politique dans un sens qui n'est pas celui où M. Gambetta pousse la nôtre.

Un mouvement important dans les percepteurs des finances doit paraître très-prochainement à l'Officiel. On parle de 200 à 250 nominations nouvelles.

Dans une entrevue qu'ils ont eue ces jours derniers avec M. Constans, plusieurs députés républicains ont demandé au ministre de l'Intérieur ce qu'il pensait du langage révolutionnaire tenu au congrès socialiste ouvrier de Paris et quelles mesures le gouvernement comptait prendre à ce sujet.

M. Constans a répondu que le gouvernement ne voyait là aucun sujet de trouble ou d'inquiétude et qu'il comptait par conséquent laisser les socialistes « divaguer » en toute tranquillité.

Le Moniteur officiel résume de la sorte une conversation que M. Jules Ferry aurait eue en présence de plusieurs hommes politiques importants, au sujet de l'exécution des décrets du 29 mars :

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41<sup>e</sup>

(Suite.)

— Madame la baronne, dit-il, désire que mademoiselle visite les ruines et madame la baronne m'envoie accompagner mademoiselle, car la cavalcade est bientôt rendue au monastère.

— C'est bien aimable à madame la baronne. Y a-t-il une voiture dans la remise ?

— Elles sont toutes à la partie.

— Par quel moyen de locomotion me transporterez-vous là-bas ?

— Madame la baronne l'objectait à monsieur le comte, et mademoiselle de Savignan insistait pour qu'on vous laissât au château ou que l'on vous équipât Janus. Mais M. de Rial leur a offert sa calèche et je vais au Puits-Boulay la faire atteler.

— Si la baronne l'objectait, ce n'est donc pas elle qui vous envoie ?

— Ce beau Jean pinça les lèvres. Il illustrait le rébus de son message. C'était M. de Savors qui me l'envoyait.

— Qu'est-ce que Janus ? repris-je.

— Le porteur de choux du jardinier, l'âne.

— Mademoiselle de Savignan voulait qu'on m'équipât un âne ?

— Et qu'on vous attachât dessus, pour que vous ne chûtiez. A Quimper-Corentin nous disons dégringoler, chûter.

— On a de l'esprit à Quimper-Corentin. — Monsieur Jean, sellez-moi un cheval.

— Mademoiselle monte ?

— Je monte.

Ce beau Jean eut un sourire équivoque.

— Nous n'avons à l'écurie que Master Seymour. Les hôtes de madame la baronne ont choisi les autres bêtes : Master Seymour est méchant.

— A méchant, méchante et demie. Allez me le seller.

Le laquais gentilhomme pirouetta sur ses talons en marronnant comme Ponce-Pilate : qu'elle se suicide, je m'en lave les mains.

La réputation de Master Seymour était féroce. Le terrible animal désarçonnait cavaliers et jockeys. Je trouvais original d'apparaître inopinément à Régina sur ce Lucifer à crinière et de me montrer à elle au dîner et à la soirée en femme du monde.

Je n'étais plus institutrice, je parlais; si elle était mécontente de la métamorphose, tant pis ! « Quelqu'un », pensais-je, aurait un plus gracieux souvenir de son élève.

Je rouvris mes malles. J'avais dedans mes chifons de Rennes. Je donnai aux femmes de chambre

plusieurs robes et du tulle, des rubans, de la gaze, des fleurs pour me composer de fraîches toilettes. Puis je passai mon amazone de velours bordée de duvet de cygne au col, aux manches, à la basque; je chaussai des petites bottes à revers; je refraîmis mes cheveux que je lissais par humilité, coiffai une toque à aigrette, mis mes gants de peau de daim, et pris ma cravache à pommeau ciselé. Mon costume était coquet. Il ébahit madame Hervé, et les gens de service, qui ne reconnaissaient pas, dans la petite lionne aux yeux brillants qui brandissait sa cravache et frappait des bottes avec une crânerie mutine, l'humble institutrice timide et craintive, uniformément vêtue de noir ou de brun, et ils la regardaient tous comme on regarde son enfant changé en nourrice.

Ils se groupèrent sous le péristyle pour me voir monter Master Seymour, descendant de Fille de l'Air et de Clarence, vainqueur du derby d'Epsom et de Paris.

Jean le maintenait difficilement. Les oreilles dressées, son inquiétude était menaçante.

— Ne le montez pas ! ne le montez pas ! me crièrent les valets de l'écurie, il vous renversera, mademoiselle. Monsieur le prince, empêchez mademoiselle de se tuer !

Le prince de Caumont-Coutray, père du jeune duc, sortait à cheval de la cour; aux cris des valets, il évolua vers nous.

— Sot marouffe, gronda-t-il à Jean, c'est à une femme que tu amènes cet endiablé d'anglais, qu'un vieux sportsman comme moi peut à peine gouverner ?

— Oh ! monsieur le prince, fit ce beau Jean, d'un air qu'il crut très-fin, je l'ai selle sur l'ordre impératif de mademoiselle, mais certain que lorsqu'elle le verrait faire ses farces, elle me le ferait ramener à l'écurie.

— Votre certain est bien incertain, monsieur Jean, et je suis plus téméraire que votre jugement. Avancez... Rapprochez-moi Seymour.

— Pardon, prince, veuillez vous ranger; nous pourrions courir sur vous. Eh ! vous autres-là tenez-vous cois ! Ne vous portez pas à mon secours; vous exaspérez la bête, et c'est alors qu'il y aurait du danger.

Le prince fit un signe, les valets s'écartèrent.

— A nous deux maintenant, mon méchant Seymour, dis-je, en anglais, à l'animal.

Et, pendant qu'il écoutait, étonné, l'accent expressif de son pays, je sautai en selle, je m'emparai des brides et les tournai une double fois autour de mes poignets. La place était conquise.

Irrité de s'être laissé surprendre, Seymour rua de droite et de gauche, se mita, piétina le sol de ses sabots de derrière, et essaya de se dérober et de me renverser en se pointant traitreusement. Furieux de ne pas réussir, il hennit, se cabra avec



« M. Ferry aurait déclaré que les décrets du 29 mars n'avaient pas été dirigés contre les congrégations religieuses, mais contre les collèges que les religieux dirigent, où ils professent et où ils enseignent.

» Ce sont eux qui sont l'objectif de la campagne commencée. Aussi faudra-t-il prendre tous les moyens pour les fermer.

« — Mais, aurait répondu un des interlocuteurs, si vous avez pour vous des lois dont l'existence est des plus douteuses, les congrégations ont pour elles la loi de 1850, et je ne vois pas comment vous pourrez élever une loi aussi précise, dont la vigueur n'est contestée par personne.

» D'ailleurs, rien n'empêchera les ordres religieux d'enseigner sous la direction d'un supérieur laïque, et alors les rieurs ne seront pas du côté du gouvernement.

« — Que nous importent, s'est écrié M. Jules Ferry, toutes les précautions que les ordres religieux prendront ?

» N'y eût-il plus que des laïques pour enseigner dans les collèges dont nous poursuivons la fermeture, qu'il faudrait tout de même les empêcher d'enseigner et faire maison nette, car, les religieux partis, les murs en garderaient l'esprit. »

Si, pour purifier ces murs infectés de cléricalisme, on s'avisait de brûler la maison, cela simplifierait bien les choses.

Le beau-frère du député Braadhunt a assisté, au nom de la démocratie anglaise, au congrès socialiste de Paris.

Braadhunt en a immédiatement référé à son ami Merriman (l'homme qui rit) et à son autre ami le charpentier Jewa-Potter, membre du bureau de Londres.

Ils ont décidé à eux trois qu'il n'y avait pas lieu de produire un mouvement en Angleterre pour complaire aux intransigeants français. Il y a même plus : les classes ouvrières ne veulent pas qu'on leur parle de République, et il est notoire que c'est dans le bas peuple comme dans la plus haute aristocratie que le prince de Galles compte ses plus ardents amis.

Parnell, le grand agitateur irlandais, est parti pour Paris. Il sera reçu par M. Gambetta.

Le tribunal des conflits qui doit statuer sur les jugements rendus dans l'affaire des congrégations religieuses sera convoqué la semaine prochaine par le garde des sceaux. La décision en a été prise hier.

M. Grévy s'est montré, paraît-il, fort ému des renseignements qui viennent de lui parvenir sur l'état des esprits dans l'armée. C'est sur sa demande que le ministre de la guerre s'est décidé à prescrire aux chefs de corps de sévir contre les délinquants.

A l'occasion de la remise des drapeaux aux troupes des garnisons de province, des ordres viennent d'être donnés par le ministre de la guerre pour maintenir une discipline sévère dans l'armée, et éviter que les scènes du 14 juillet ne se renouvellent pas.

On annonce de Marseille que les prisons du fort Saint-Jean sont en ce moment pleines de soldats qui ont chanté la *Marseillaise* et qui se sont livrés à des actes d'indiscipline dans la journée et la nuit du 14 juillet.

La censure sacrifie toujours sur l'autel de la liberté républicaine. Le *Triboulet* a reçu une assignation pour aujourd'hui samedi, visant quarante-quatre dessins parus dans ses deux derniers numéros. C'est devant la 8<sup>e</sup> chambre que le procès aura lieu. C'est, croyons-nous, le 26<sup>e</sup> procès intenté à ce journal.

### Etranger.

ANGLETERRE. — La déclaration faite par lord Granville à la séance de la Chambre des lords de mardi est rapportée en ces termes par le compte rendu *in extenso* publié par le *Times* :

« Un Allemand, d'une grande réputation financière, mais non fonctionnaire, est arrivé à Constantinople, et d'autres y sont attendus. Je suis informé par le gouvernement allemand qu'il y a cinq mois une demande fut faite dans ce but, et qu'en même temps on demandait aussi l'envoi de quelques officiers allemands.

» Cette demande fut accueillie favorablement, parce que, depuis cinquante ans, il était dans les habitudes de l'Allemagne de prêter des officiers à la Turquie.

» Cela était utile pour leur instruction, et ils n'y allaient pas comme soldats allemands, puisqu'ils faisaient la remise de leurs commissions avant de partir, et qu'ils ne les reprenaient qu'à leur retour.

» Autrefois, les officiers allemands acceptaient volontiers ce service ; mais quoique les conditions offertes fussent extraordinaires et avantageuses, cette fois ils ont montré fort peu de goût pour les accepter.

» La date montre que cet arrangement n'a rien à voir avec les complications présentes, et le gouvernement allemand ne donnera aucun appui à la réalisation de ce désir de la Porte, tant que l'on pourra entretenir quelque crainte de voir la Porte continuer à faire des difficultés pour éviter le programme de la Conférence de Berlin.

» Cette déclaration est entièrement d'accord avec les assurances réitérées du gouvernement allemand de son intention d'agir complètement de concert avec les autres puissances signataires du traité, en ce qui concerne les conséquences nécessaires du traité de Berlin et des deux Conférences.

» N.-B. D'après nos propres renseignements, nous croyons pouvoir assurer qu'une

communication identique à la déclaration de lord Granville, a été faite par les représentants du gouvernement allemand aux divers cabinets européens.

» Le gouvernement allemand insiste sur son intention bien arrêtée de ne favoriser l'entrée d'aucun officier allemand au service de la Turquie, tant que la Porte n'aura pas accédé aux décisions de la Conférence. »

ALLEMAGNE. — Berlin, 22 juillet.

Six officiers de l'état-major général ont reçu l'autorisation de prendre du service dans l'armée turque.

Les relations avec la Russie se refroidissent sensiblement et on observe ici les dernières évolutions de la diplomatie russe avec la plus grande défiance.

On télégraphie de Berlin, 22 juillet :

« On commente fort ici l'envoi simultané d'officiers français et allemands dans deux camps ennemis : en Grèce et en Turquie.

» L'Allemagne est d'ailleurs décidée à laisser faire la Turquie selon son bon plaisir, relativement aux décisions de la conférence ; quoi qu'il en soit, on parle haut dans les cercles militaires allemands. »

Berlin, 22 juillet.

L'empereur Guillaume et l'empereur François-Joseph doivent se rencontrer à Gastein pour déterminer irrévocablement le mode de règlement de la question d'Orient et la pression que ces deux potentats sont résolus à exercer à Constantinople.

RUSSIE. — On écrit de Saint-Petersbourg :

« Depuis la mort de l'impératrice de Russie, le grand-duc héritier est associé d'une manière intime à l'exercice du pouvoir.

» Le premier acte du prince a été de commencer l'épuration du personnel qui entoure le czar : de jour en jour, les Russes allemands perdent de leur influence, alors que le parti national gagne au contraire du terrain.

» C'est ainsi que l'empereur vient d'élever au poste de gouverneur d'Arkangel le colonel Cognard, d'origine française, qui, par suite même de cette origine, était ici l'objet d'une animosité toute particulière de la part du parti allemand.

» Pour enlever aux personnages civils et militaires dont on connaît les tendances germaniques tous leurs moyens d'action, le prince héritier s'y prend d'une façon qui mérite d'être signalée.

» Il donne à tous les fonctionnaires suspects de l'avancement, leur confère l'honorariat en les éloignant des fonctions civiles.

» Dernièrement encore, le colonel Drozdow, du corps de gendarmerie, fort connu à Saint-Petersbourg, a été nommé inspecteur-général et relégué dans la non-activité.

» C'est sur ce terrain que s'est opéré le rapprochement entre l'empereur et le grand-duc héritier, dont l'influence est aujourd'hui prépondérante dans les conseils du gouvernement.

» Une telle situation ne peut être que favorable à la France, et nous sommes certains que notre ambassadeur de Russie, général Chanzy, n'a point manqué de signaler au ministre des affaires étrangères.

### LES CONDITIONS DU RACHAT de la Compagnie d'Orléans.

La question du rachat des chemins de fer par l'Etat a reçu une atteinte grave à la suite des réponses adressées par les chambres de commerce au questionnaire du ministre de la Trésorerie, sapée dans toutes ses argumentations par la commission parlementaire. La commission parlementaire a jugé prudent de calmer ses ardeurs et de ne pas courir les risques d'ameuter l'opinion en persistant immédiatement dans son projet, et elle a momentanément fait le silence autour d'elle. Mais elle n'a pas désarmé et, d'après des renseignements que nous avons lieu de croire bien fondés, elle songerait à reprendre le sujet à la rentrée des Chambres et à le poursuivre jusqu'à la solution. Il y a donc intérêt dès maintenant à mettre le pays en garde contre ces agissements empiriques que cette coterie de politiciens plus ou moins compétents prétend substituer à l'organisation actuelle de l'industrie des transports.

D'après M. Wilson, le remboursement des actions de la Compagnie rachetée s'opérerait en 3 0/0 amortissable sur le laux de 50 fr. 40 de revenu net, ce qui représenterait au cours actuel de la nouvelle rente un capital de 1,430 au lieu de 1,450 fr., soit de l'action de cette Compagnie : et le rapporteur conclut en déclarant que de la sorte l'actionnaire et l'Etat trouveront dans l'opération un avantage appréciable.

Son raisonnement est ainsi édifié : à l'heure présente, l'action d'Orléans vaut 1,450 francs et rapporte 55 francs ; en rachetant actuellement la Compagnie, je suis condamné à payer à l'actionnaire un revenu de 50 fr. 40 que je lui donne en 3 0/0 amortissable, de telle sorte que je fais obtenir à l'Etat un titre dont le revenu est supérieur à celui qu'il concède, en même temps que je donne à l'actionnaire un autre titre dont le temps accroît la valeur.

Le raisonnement est faux sous les deux rapports.

D'abord, il ne faut pas oublier que l'actionnaire de la Compagnie d'Orléans ne reçoit aujourd'hui le modeste revenu de 55 fr. que parce que la Compagnie elle-même est chargée d'une dette contractée envers l'Etat, dette qui s'accroît en raison de l'importance de la garantie d'intérêt qui lui est allouée. Or, cette dette n'est pas perpétuelle, nous avons déjà établi que la garantie d'intérêt doit s'atténuer tous les ans, à moins de contrats nouveaux exigeant de la Compagnie des sacrifices imprévus, et que le jour où elle aura cessé, la Compagnie, qui en aura bénéficié, devra la rembourser, avec les intérêts à 4 0/0, à l'Etat qui la lui aura consentie. D'après les calculs officiels, la Compagnie d'Orléans doit commencer à se libérer dans sept ou huit ans ; le chiffre de ses emprunts montant à 247 millions de francs en capital et en intérêts, et l'accroissement du produit net étant de 2 0/0 par an environ, il est très-probable, sinon certain, que, dans un nombre d'années rapprochées, elle se sera libérée.

Il s'ensuivra dès lors que le revenu de ses actions, jusqu'ici fixé à un maximum assez bas, s'élèvera en proportion des accroissements de trafic et de recettes et pourra atteindre et même dépasser les chiffres obtenus actuellement par la Compagnie du Nord, qui ne jouit pas de la garantie d'intérêts.

Dans ce premier cas, l'actionnaire se trouverait lésé par un rachat total qui ne lui donnerait qu'un revenu perpétuel de 50 fr. 40, même avec la perspective d'une majoration de capital au bout de soixante-quinze ans.

Quant à l'Etat, c'est-à-dire à la masse des intérêts généraux dont l'Etat n'est que la représentation et le gérant, la combinaison de M. Wilson lui serait particulièrement préjudiciable.

Le projet du rapporteur de la commission parlementaire a, en effet, pour but de transformer en un titre d'une valeur actuelle de 1,430 fr., en 3 0/0 amortissable, valeur qui doit s'élever par le fait même de l'amortissement à 1,680 fr., un titre coté aujourd'hui 1,490 fr. ou 1,450 fr., si l'on s'en rapporte

force, battit l'air de la tête et de la queue ; après quoi, épuisé par ses manœuvres de haute école, il s'immobilisa, écumant et soumis.

J'avais suivi patiemment ses mouvements désordonnés ; mais, à mon tour, je lui imposai mes caprices. Reprenant la main rendue pour qu'il prît haleine, par la ferme pression du mors que je lui fis rudement sentir, je le poussai au recul et nous revînmes ainsi, en tournant le cercle de la grande cour, à notre point de départ. Arrivée au prince, j'exécutai un volte-face rapide et j'arrêtai Seymour net.

— Superbe ! superbe ! ma belle enfant, s'écria le vieux sportsman enthousiasmé. Je n'aurais pas fait mieux. Si vous allez au monastère, je sollicite l'honneur de vous escorter.

— Je l'accorde, prince. Menez-nous à fond de trajectoire, je parie que vous ne me gagnerez que de quelques longueurs.

Les sportsmen sont tous à peu près fous. Le prince piqua son cheval de l'épéron, je cravachai Seymour, et nous détalâmes au grand galop de chasse.

Le terrain était sillonné de ci de là de talus, de barrières basses, de gorges pierreuses, de pentes roides ; en somme, pas d'obstacles à entraver la course. Le soin de guider nos chevaux ne ralentissait pas notre allure.

Nous passions comme un ouragan, une trombe,

le vent.

Le prince gardait la tête ; il ne pouvait davantage. Seymour valait sa trotteuse irlandaise. Un habile entraîneur lui eût facilement fait dépasser la célèbre miss Molly.

Nous débouchâmes à l'improviste en rase campagne. Les voitures et les cavaliers n'étaient pas encore aux ruines. La cavalcade campait échelonnée sur la route. Elle nous vit.

— Le prince ! murmura-t-on. Mais quelle est cette jeune femme ?

Les cavaliers, debout sur les étriers et les donai-rières hors des voitures, se penchèrent pour me reconnaître. Il y eut un étonnement bien compréhensible. Mon nom circula de bouche en bouche. Un applaudissement s'éleva dans les rangs des cavaliers et un frémissement dans les rangs des dames : nous venions de sauter un fossé d'une honnête hauteur. Le prince se dirigeait droit vers la cavalcade. On lui cria :

— A gauche ! à gauche ! la douve est infranchissable.

— A gauche ? dit le prince, pourquoi à gauche ? ah, ah ! oui, oui, oui ! la douve de la chapelle ! elle est d'une longueur effrayante ; ne nous y hasardons pas, ma belle enfant, faisons un circuit, louvoyons.

Le prince prit à gauche, par le pont.

— Suivez-le, dit d'une voix forte un cavalier, le

comte de Savors.

— Non, je piquerai droit, me dis-je.

Et, tournant bride afin d'avoir du champ, je mesurai la distance ; et, après une tête à la queue impétueuse, je lançai Seymour en pleine douve. L'animal bondit, s'enleva, resta une seconde entre ciel et terre et s'abattit aux pieds des cavaliers accourus.

Vingt exclamations balotantes accompagnèrent ma hardiesse.

— Tuée ? interrogea-t-on.

— Ni tuée, ni blessée : en vie, messieurs !

Calme, souriante, je saluai l'aristocratique société avec l'aplomb élégant et la grâce étudiée que comporte l'art de l'équitation, et pendant les groupes qui se pressaient autour de moi dans l'admiration de ma vaillance, je me présentai à la baronne et à mademoiselle de Savignan.

— Vous avez eu la bonté de m'envoyer chercher ? leur dis-je ; empressée de me rendre à votre désir et de vous remercier, me voici !...

(A suivre.)

AUGUSTA COUPRY.



au document de M. Wilson. Cette combinaison, à laquelle le jeune et léger sous-secrétaire d'Etat des finances paraît avoir consacré de longues méditations, ne fait pas honneur à ses connaissances financières. Il a oublié que l'assimilation à laquelle il a eu recours est impossible : tandis que la rente amortissable est remboursable en capital avec une prime connue et dès maintenant appréciable, l'action du chemin de fer d'Orléans, cotée aujourd'hui 1,150 fr., n'est remboursable réellement qu'à 500 fr. et n'est élevée au cours précédent que par l'accroissement du revenu qui lui est attribué. Autrement dit, sur le revenu actuel de 54 fr. 40, 42 ou 15 fr. seulement sont le produit d'un capital remboursable à 500 fr., et le surplus est un aléa dont le bénéficiaire sage et prévoyant doit économiser une partie chaque année pour parer aux éventualités et reconstruire effectivement le capital fictif produit par la majoration du revenu.

Il résulte de ces calculs que le système proposé par la commission léserait gravement les intérêts du pays, en imposant l'inscription au chapitre de la dette d'une somme considérable que le Trésor ne doit pas réellement et que celui-ci est amené à consentir dans l'hypothèse du rachat total, pour compenser des pertes sérieuses auxquelles il expose les propriétaires d'actions de la Compagnie d'Orléans, menacés d'être dépossédés avant le terme fixé.

Des deux côtés donc, le rachat serait funeste et il exercerait sur l'avenir de déplorables influences. Or, remarquons que la question que nous venons d'envisager est réduite par nous aux limites les plus étroites : nous n'avons encore envisagé que le résultat immédiat de l'opération proposée, nous abstenant d'étudier pour l'instant la question plus grave de l'exploitation, dont nous aurons à nous occuper ultérieurement.

Déjà cependant apparaissent les défauts et les dangers du système, et, pour les esprits clairvoyants que n'égare pas la passion, se font jour les dangers de cette détestable immixtion de l'Etat dans le domaine jusqu'ici réservé à l'initiative privée. Le premier pas fait dans la voie du socialisme d'Etat nous permet d'entrevoir le gouffre qui la termine.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Priou-Cailleau, propriétaire et expert à Grezillé, a cédé à de nombreuses sollicitations et accepte la candidature au Conseil d'arrondissement pour le canton de Genes.

Les électeurs de ce canton porteront leurs suffrages sur cet honorable candidat qui a de nombreux intérêts dans le pays qu'il représentera et dont il connaît de vieille date tous les besoins.

M. Guichoux, conseiller sortant, se représente pour le Conseil d'arrondissement dans le canton de Doué.

Le général Robillot, inspecteur général de gendarmerie, est arrivé hier à Saumur pour inspecter les brigades de l'arrondissement.

Il est descendu à l'hôtel de la Paix.

Il est question, dit l'*Avenir militaire*, de ne plus envoyer à Saumur les élèves de Saint-Cyr, classés comme sous-lieutenants dans la cavalerie. Le comité de l'arme a reconnu les inconvénients qui existent pour les régiments de l'absence d'un très-grand nombre de jeunes officiers. De plus, il a admis qu'il était inutile de faire passer trois années d'écoles militaires aux sous-lieutenants, deux doivent suffire amplement, à la condition qu'elles soient bien employées. A cet effet, il sera nécessaire de déterminer le classement de la cavalerie dès la première année de Saint-Cyr, de façon à ce que les élèves destinés aux armes à cheval ne perdent pas neuf mois, comme aujourd'hui, à apprendre le métier d'officier d'infanterie.

Cette mesure semble décidée en principe; on croit qu'elle sera appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 1884, à la promotion qui va entrer à Saint-Cyr au mois d'octobre prochain.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.

Demain dimanche, solennité de la fête de Sainte-Marie-Madeleine.

1<sup>re</sup> messe à 6 heures 1/4; messe chantée

à 8 heures; vêpres à 2 heures; complies, sermon, salut, à 7 heures 1/2.

Le sermon sera prêché par M. l'abbé Nomballais, vicaire à N.-D. de Nantilly.

On vient de faire une évaluation approximative des dégâts causés par la grêle, le 16 de ce mois, dans les communes de Candes, de Saint-Germain-sur-Vienne, de Thizay, de Léré et de Couziers (Indre-et-Loire).

Ces dégâts s'élèvent, à Candes, à 200,000 francs; à Saint-Germain, à 143,000 fr.; à Thizay, à 17,000 fr.; à Léré, à 500 fr.; à Couziers, à 143,000 fr. Total: 443,500 francs.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique la dépêche suivante:

« Temps incertain prévaudra probablement sur le nord des Iles-Britanniques et de la Norvège entre le 26 et le 28. Tempête et tonnerre réitérés. »

Les courses de Cholet auront lieu le dimanche 1<sup>er</sup> août.

Celles de Niort sont fixées au dimanche 29 août.

### ANGERS.

M. le général Bonnetou, commandant les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> subdivisions de la 9<sup>e</sup> région, passera la revue des troupes de la garnison d'Angers, demain dimanche 25 juillet, à 9 heures du matin, sur le Champ-de-Mars, et leur fera la remise solennelle des drapeaux et étendards.

Les autorités civiles ont été invitées à cette solennité militaire, et des places leur seront réservées dans les tribunes que fait dresser l'administration municipale.

M. le général commandant a bien voulu adresser des invitations aux divers journaux de la ville.

### TOURS.

*École de tir du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.* — Par suite de la revue qui doit avoir lieu le dimanche 25, le tir de l'école du 70<sup>e</sup> territorial ne pourra avoir lieu ce jour-là.

La date du prochain tir sera annoncée par la voie des journaux. Cette date est prochaine et des prix seront tirés.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* nous apprend un haut fait d'un instituteur laïque :

« L'instituteur de Martizay vient de donner une preuve de civisme qui mérite d'être signalée.

« La vue du Christ qui ornait la classe importunait ce parfait républicain. Il y a une dizaine de jours, ce pédagogue saisit une fourche, brisa le crucifix et en enfouit les débris sous un monceau de fumier !

« Nous pensons que cet instituteur ne tardera pas à obtenir un avancement mérité. »

### La Marseillaise.

Nous avons voulu relire dans les *Chants du soldat*, ouvrage couronné par l'Académie, ce que Paul Deroulède dit de la *Marseillaise*, et nous ne résistons pas au désir de donner un passage qui devrait imposer silence aux brailleurs, — par pudeur patriotique :

Ah ! ne la chantons plus, par pitié pour nous-mêmes !  
Le jour venu, marchons sans cris et sans blasphèmes  
Comme de fiers vaincus qui, sûrs de leur effort,  
N'ont qu'un but : la revanche, ou qu'un recours : la mort.

Eh bien ! rappelez-vous qu'au jour de la défaite,  
Qu'à Sedan ! — ce nom seul vous fait courber la tête, —  
Rappelez-vous, Français, qu'en ce jour de malheurs,  
Tandis qu'ils emportaient dans leur âme meurtrie  
Le spectre mutilé de la pauvre Patrie,  
Qu'ils pleuraient la défaite et quittaient les combats,  
Enfin qu'ils avançaient sans armes, nos soldats,  
O coup que rien n'efface, ô mal que rien n'apaise :  
Le clairon prussien sonnait la *Marseillaise*.

### Ce que coûtent les républicains.

Vous vous souvenez, dit la *Gazette agricole*, des plaintes que les républicains faisaient sous l'Empire contre les gros budgets. Je ne trouve pas qu'ils eussent tort alors. Mais s'ils avaient raison, que penser des budgets qu'ils nous présentent aujourd'hui ?

Voici ce qui est établi : Le budget préparé en 1869 pour 1871 s'élevait à DEUX MILLIARDS CENT CINQUANTE MILLIONS. Le budget que la Chambre vient de voter pour 1884 s'élève à TROIS MILLIARDS SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE

MILLIONS. Comparez les deux chiffres et vous trouverez une différence d'UN MILLIARD SIX CENT VINGT-CINQ MILLIONS. Voilà le total des économies réalisées par les républicains ! Voilà comment ils tiennent la promesse qu'ils nous avaient faite d'un gouvernement à bon marché !

Halte-là ! nous direz-vous, il ne faut pas imputer à la République le paiement, dont elle a la charge, des frais causés par la guerre. Je réponds : Les dépenses résultant de la guerre et de la Commune en 1871 grèvent chaque année le budget de 500 millions.

C'est énorme, mais il reste plus d'UN MILLIARD à la charge des républicains !

### Faits divers.

On télégraphie de Cherbourg, 23 juillet :

« Hier soir, à cinq heures, un violent incendie a éclaté rue des Fossés-Notre-Dame, dans le magasin d'un boulanger.

« En un instant, le bâtiment, qui renfermait des quantités considérables de farine, de bois et de landes, a brûlé. Le fourrage charbonnette a été également la proie des flammes.

« A la première lueur de l'incendie, les commandants d'un navire de guerre russe ont débarqué avec leur équipage, qui amena des pompes. Ils ont puissamment concouru, avec les marins et les soldats de la garnison, à combattre l'incendie.

« A dix heures, on était maître du feu, tout danger avait disparu. Les dégâts et les pertes sont considérables. Pendant l'incendie, les habitants des maisons voisines jetaient leur mobilier par la fenêtre.

« On a beaucoup admiré l'intrépidité, le courage et le dévouement de l'équipage russe.

« Plusieurs travailleurs ont été plus ou moins grièvement blessés. »

Un colonel entre dans la chambre de sa fille, qui est en train de broder.

— Que faites-vous là, mademoiselle ? s'écrie-t-il en bondissant.

— Tus le vois bien, répond la jeune fille étonnée : je brode au tambour.

— Au tambour, malheureuse !... mais tu veux donc me faire destituer !

Deux chiffonniers en guenilles causent politique et religion :

— Moi, dit l'un, je n'admets ni les prêtres, ni la religion, ni le clergé ! Napoléon a eu tort de les rétablir !

— Allons donc ! répond l'autre d'un accent profond ! il en faut pour la canaille !

Souvenir de 1848 :

On avait envoyé comme sous-préfet, dans une ville de province, un ancien menuisier.

Les notables de l'endroit se lamentaient à ce sujet, devant le marquis de Boissy, de caustique mémoire.

Un menuisier ! répétaient-ils sur tous les tons, un menuisier !

— Je vois votre affaire, dit M. de Boissy, vous auriez voulu un ébéniste !... Mais les ébénistes, on les garde pour les préfetures.

### UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 23 juillet.  
La Bourse s'est raffermie sensiblement sur la fin de la journée. Nous restons sur notre 5/0 au dernier cours d'hier, mais on a réparé la faiblesse de la soirée et les défaillances même de la séance dont nous sortons. Le 5/0 fait 119.82 1/2.

L'italien est à 84.40; le Florin d'or 4/0 d'Autriche fait 75.60.

Nos valeurs de crédit sont mieux tenues. On recherche de préférence la Banque d'escompte et la Banque hypothécaire. On pense, en effet, que certaines négociations en cours sont de nature à apporter à ces valeurs d'importants éléments de hausse.

La Société Générale Française de Crédit paraît susceptible, à ses cours actuels, d'une amélioration notable.

Les Bons privilégiés de l'Assurance financière donnent lieu à un mouvement d'achats considérables. Ces titres remboursables avec une prime de 500 pour cent produisent un revenu qui représente pour l'exercice du courant une rémunération de plus de 7 1/2 0/0. On peut les obtenir au prix de 420 fr. en s'adressant jusqu'au 31 juillet à la Société Générale Française de Crédit.

Les obligations des Chemins de fer brésiliens se négocient à 471.50. Cette Compagnie est une Compagnie française à laquelle la ligne de Taranagua a été rétrocédée avec autorisation du gouvernement. La garantie de l'Etat portant à la fois sur l'intérêt et l'amortissement représente 7 0/0 par an pendant toute la période de remboursement.

La Banque du Midi offre à ses clients jusqu'au 31 juillet des obligations de la Compagnie de chemins de fer et de navigation d'Alais au Rhône et à la Méditerranée. Ces titres rapportant 15 fr. d'intérêt par an, coûtent net 290 fr. Ils constituent un placement de 5.20 0/0 par an.

On négocie à 710 sur le marché officiel les actions de la Réassurance (Compagnie française de Réassurances). Dans la période du 9 juin au 31 décembre 1879, formant le premier exercice, les bénéfices ont dépassé 900,000 fr.

Nous devons signaler de nombreux ordres d'achats sur les actions nouvelles de la Société Générale d'Assurances. On peut s'adresser soit au siège de la Société, 27, avenue de l'Opéra, à Paris, soit en province chez les principaux banquiers.

### Théâtre de Saumur.

VENDREDI 30 juillet 1880.

UNE SEULE REPRÉSENTATION

TROUPE DU PALAIS ROYAL

M. DAUBRAY, M. MILHER, M<sup>lle</sup> RAYMONDE,

M<sup>lle</sup> LAVIGNE, M. NUMES, M. NOBLET.

LA GILLE

Comédie en 1 acte, de M. Abraham Dreyfus.

Blanc-Misseron, M. Daubray; Chamberlot, M. Milher; un huissier, M. Numes.

LE MÉNAGE POPINCOURT

Comédie-vaudeville en 1 acte, de MM. H. Raymond et Boucheron.

Popincourt, M. Daubray; Mazagan, M. Noblet; Angèle, M<sup>lle</sup> Raymonde; Gudule, M<sup>lle</sup> Lavigne.

Qui de 3, paie 3, reste 0.

Conférence par M. DAUBRAY.

VOYAGE A TROIS ÉTOILES

Scène par M. MILHER.

GREDIN DE SAPEUR

Folie-vaudeville en 1 acte, de MM. Hermil et Aubert.

Justinien, M. Daubray; Eusebe, M. Milher; Anatole, M. Noblet; Léocadie, M<sup>lle</sup> Raymonde; Catherine, M<sup>lle</sup> Lavigne.

ORDRE : 1. Le Ménage; 2. La Gille; 3. Voyage à trois étoiles; 4. Conférence; 5. Gredin de Sapeur.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

### SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 17,500 OBLIGATIONS

DE LA COMPAGNIE DE

CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION

D'ALAIS AU RHÔNE ET LA MÉDITERRANÉE

Société anonyme, au capital de 11,500,000 fr.,

divisée en 23,000 actions de 500 fr.

(SIÈGE SOCIAL : 10, PLACE VENDÔME, A PARIS).

La création de ces Obligations a été autorisée par décision ministérielle en date du 14 juin dernier.

Ces Obligations sont remboursables à 500 fr., en 78 ans. Le premier tirage aura lieu en 1881.

Elles rapportent un intérêt de 15 fr. par an, payables par semestre, les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet.

PRIX D'ÉMISSION 290 FR.

PAYABLES : 50 fr. en souscrivant ;

100 fr. à la répartition ;

140 fr. fin septembre prochain.

Les souscripteurs qui libéreront leurs titres à la répartition jouiront d'une bonification de 1 fr. 25, et recevront, en se libérant, LES OBLIGATIONS DÉFINITIVES D'ALAIS AU RHÔNE

Au prix net de 288 fr. 75

L'INTÉRÊT ANNUEL EST DE 5.20 pour cent,

Sans compter la prime de remboursement.

Les actions de la Compagnie figurant à la cote officielle de la Bourse de Paris, les Obligations, conformément aux usages, seront certainement admises à la cote officielle après la souscription.

La souscription sera ouverte le 31 Juillet

à LA BANQUE DU MIDI

4, rue de Choiseul, à Paris.

Et dans les Départements, chez tous les Banquiers correspondants.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Tous titres négociables sont reçus comme espèces au cours moyen du jour; tous coupons échéant en juillet et août sont également reçus comme espèces.

Si les demandes excèdent le nombre des titres offerts, il sera opéré une réduction proportionnelle.

Tout retard dans les versements sera passible d'un intérêt de 6 0/0 l'an, et les titres en retard pourront, après une mise en demeure, être vendus à la Bourse.





**TAPIOCA J. CARRERE NANTES**  
Qualité Supérieure  
En vente dans toutes les bonnes maisons d'Épicerie et Comestibles

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carboney, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLEY, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**  
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.		10 h. 30 matin.		11 h. 55 matin.	
8 15 —					
11 25 —		7 40 soir.			
1 17 soir.		4 51 —			
4 55 —				9 10 soir.	
7 50 —		11 48 —			

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTEUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		9 h. 13 matin.		9 h. 53 matin.	
8 35 —		5 17 soir.		6 36 soir.	
12 14 soir.		3 50 —		4 38 —	
6 45 —		10 47 —		11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 44.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acides, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JUILLET 1880.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable.	84 85	»	30	Crédit Foncier colonial.	410	»	»	C. gén. Transatlantique.	575	5	»
4 1/2 %	86 80	»	20	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1265	»	»	Canal de Suez.	1185	»	5
5 %	115 75	»	25	Obligations foncières 1877.	362 50	»	50	Société autrichienne.	602 50	»	1 25
Obligations du Trésor.	119 80	»	10	Obligations communales 1879.	477	»	3	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor nouvelles.	512	»	1	Oblig. foncières 1879 3 %.	475 25	»	1 50	Est.	385 75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	235	1	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	725	»	13 75	Midi.	386 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	514 50	»	50	Crédit mobilier.	627 50	»	2 50	Nord.	390	»	»
1865, 4 %.	534	»	1	Crédit Foncier d'Autriche.	755	»	»	Orléans.	386	»	»
1869, 3 %.	407	»	»	Est.	753 75	»	1 25	Ouest.	386	»	»
1871, 4 %.	297	»	1	Paris-Lyon-Méditerranée.	1356 25	»	3 75	Paris-Lyon-Méditerranée.	388	»	»
1875, 4 %.	530	»	»	Nord.	1015	»	7 50	Paris (Grande-Ceinture).	388 50	»	»
1876, 4 %.	621 75	1 75	»	Orléans.	1600	»	»	Paris-Bourbonnais.	385	»	»
Banque de France.	3485	»	5	Ouest.	1210	»	10	Canal de Suez.	572	»	»
Comptoir d'escompte.	975	»	3 75	Compagnie parisienne du Gaz.	1330	5	»				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir,
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M. MÉHOUAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Par adjudication volontaire, Le dimanche 8 août 1880, à midi précis.

En l'étude et par le ministère de M. MÉHOUAS, notaire,

**LES IMMEUBLES**  
Ci-après désignés.

Dépendant de la succession de M. Guillaume PRAX.

Premier lot.

UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 2, consistant dans :

1° Un corps de bâtiment sur la rue, élevé d'un rez-de-chaussée, d'un premier et un second étage, greniers au-dessus; le tout distribué, savoir : le rez-de-chaussée, en boutique et petit salon à côté, où se trouve un puits, et les deux étages en chambres avec alcôve et cheminées;

2° Une petite cour avec lieux d'aisances et bûcher;

3° Un corps de bâtiment sur le derrière, cuisine et cellier au rez-de-chaussée, plus un premier et un second étages, qui sont au-dessus, tant de la cuisine que d'une partie d'une autre propriété dépendant de la succession.

Deuxième lot.

UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 4, composée, au rez-de-chaussée, d'une boutique, un petit salon, une cuisine au bout, au premier étage, une chambre donnant sur la rue; au deuxième étage, une chambre, et grenier sur le tout. S'adresser, pour tous renseignements, à M. MÉHOUAS, notaire.

**A LOUER**  
PRÉSENTÉMENT  
**BELLE MAISON BOURGEOISE**  
Avec cour, remise, écurie et jardin.  
Située rue Beaufort, n° 25.  
S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M. MÉHOUAS, notaire. (103)

**A LOUER**  
PRÉSENTÉMENT,  
**MAISON**  
Située à Saumur,  
RUE DE LA TONNELLE,  
Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.  
S'adresser à M. COURTET. (553)

**A VENDRE**  
**UN CAMION**  
N'ayant presque pas servi.  
S'adresser à M<sup>me</sup> TIREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

UN MÉNAGE demande une place : le mari comme jardinier, la femme pour le service de la basse-cour.  
S'adresser au bureau du journal.

**THÉS NOIRS EXTRA**  
Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUEPIN-BOUTRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

**LOSANGE PURGATIF**  
ANCIENNEMENT GANGE PURGATIF

Très facile à prendre, sans saveur, ni coliques, ni nausées, ni constipation.

Ph<sup>o</sup> TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.  
Les deux purgations, 4 fr. 20; par la poste, 4 fr. 35.

Se trouve dans toutes les pharmacies.

**Salez**  
AU Sel de Conserve  
AU LIQUIDE Sel Ordinaire  
pour obtenir la Conservation parfaite  
des VIANDES, BOUILLON, VOLAILLES, GIBIERS, LAIT, BEURRE, etc.

DEPOT chez tous les Marchands de Denrées alimentaires.

**INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.**  
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

**GAZETTE DE PARIS**  
Le plus grand des journaux financiers.  
NEUVIÈME ANNÉE  
Paraît tous les Dimanches  
PAR AN Semaine politique et financière.

— Études sur les questions du jour — Bourses, monnaies, etc. — Les valeurs — Arbitrages — Avances — Conseils pratiques — Coteurs par Correspondants — Réponses des coupons et des prix exacts — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.

**4 FRANCS**  
ABONNEMENTS D'ESSAI  
**2<sup>e</sup> Fr. Première Année**

**Prime Gratuite**  
LE BULLETIN AUTHENTIQUE des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS à LOTS.  
PARAISANT TOUS LES 15 JOURS.  
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE  
59, Rue Taitbout — Paris

**JOURNAL D'AFFICHES**  
5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE  
PARAISANT LE DIMANCHE  
Organe spécial pour la vente des Propriétés  
Fonds de commerce et Industries.  
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.  
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

**SPECIALITÉ DE CHEMISES**  
Confectionnées et sur Mesure.

**MERGERIE, BONNETERIE, CANTONNERIE**  
**SARGET-GIRAULT**  
6, rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes CHEMISES une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Toutes les variétés de tailles se trouvent fabriquées à l'avance.

Chemises percale ou cretonne, couleurs variées, 3,90, — 4,30, 5,75, — 6,75.

Chemises blanches, devant toile, 4,75, — 5,75, — 7,75.

Chemises brodées, devant toile, belles dispositions, 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants de 4 à 16 ans, 4,75.

Chemises brodées pour communion (encolure de 31 à 34), 6,50.

Chemises, Gilets, Caleçons et Ceintures de Flanelle  
MOUCHOIRS, FAUX-COLS et MANCHETTES  
CHAUSSETTES en Coton, en Fil, en Laine et en Flanelle  
GRAVATES DE TOUTES FORMES  
GANTS CIVILS ET MILITAIRES  
Spécialité de Parfumerie vendue au rabais  
Pose et Fourniture de Cors et Manchettes sans apprêt.

**DOULEURS** Névralgies, Migraines, etc.  
**VINS DE BORDEAUX** Coteaux de 120, 150, etc. — Vente de 100 à 300 litres. — Facile de 10 à 15 francs par hectolitre. — Vin de 1880. — Facile de 10 à 15 francs par hectolitre. — Vin de 1880.

**MALADIES DE VESSIE**  
Ces maladies inférieures, longtemps réputées incurables, ont particulièrement gagné ces dernières années. Elles sont caractérisées par la difficulté d'uriner, les douleurs aiguës et la présence de sang dans l'urine. — Renseignements gratuits en écrivant à M. BOURGEOIS, Pharmacien de 4<sup>e</sup> classe, 31, rue de Valenciennes, Paris.

**ENVOI GRATUIT À TOUT LE MONDE**  
de l'indication des moyens à employer, d'une formule inédite à prescrire en secret, et à peu de frais les traitements proposés et les plus efficaces. — Écrivez à M. BOURGEOIS, 31, rue de Valenciennes, Paris.

**VINS de TABLE** garantis naturels à 40, 43 et 45 l'hectolitre. Tous en grandes quantités. — Écrivez à M. BOURGEOIS, 31, rue de Valenciennes, Paris.

**FER BRAVAIS**  
(FER DIALYSÉ BRAVAIS)  
Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc.

Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide; il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents.

C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.

Dépôt Général à Paris, 13, rue Lafayette (près l'Opéra) et toutes Pharm.

Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique.

Envoi gratis sur demande affranchie d'un intéressant prospectus sur l'Anémie et son traitement.

Dépôt à Saumur, chez MM. BENOULT, R. FEIGNOUL, et GABLIN.

**16 PAGES DE TEXTE**  
PAR AN **50** CENTIMES  
UN NUMÉRO PAR SEMAINE

**LE CRÉDIT PARISIEN**  
Journal Financier, indispensable à tous les Porteurs de Titres  
DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS  
Combat les Emprunts Étrangers si funestes à la France  
Les Abonnements sont reçus sans frais, 30, Avenue de l'Opéra, Paris.  
ET DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE

Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.